

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du VENDREDI 01 OCTOBRE 2021 à 20 H 00 en mairie

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants 12 (11+1 procuration)

MACHARD Bruno, Maire,

BOURGEOUX Alix. BUCHER Noël. CARDOT Jules. CLOT Jean-Paul. DOMINGUES Yves. GALLAND Jean-François. FRANÇOIS Nathalie. HURAUX Hélène. MANTEY Josiane. PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

Absents excusés : DOMINGUES Yves. GAULIARD Cécile. MAGUET Valérie. MOUGIN Sébastien

Secrétaire : CARDOT Jules

Procuration : MAGUET Valérie à Martine TISSERAND

-Validation compte-rendu.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du 30 juillet 2021.

Pour à l'unanimité

- Voirie communale validation tableau de classement

Par délibération du 13 mars 2020, il a été décidé de classer en voirie communale :

- la rue des Geais de 192 ml
- la rue du Collège de 100 ml.

Les longueurs de ces rues viennent s'ajouter à la longueur initiale de 19 916 ml.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la longueur totale de la voirie communale figurant au tableau de classement de la voirie communale est désormais de **20 208 ml**.

- Validation RPQS assainissement 2020

(rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif)

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif année 2020 qui sera publié sur le site www.services.eaufrance.fr, les indicateurs de performance seront publiés sur le SISPEA.

Pour à l'unanimité

-Transferts de crédits

Suite à l'achat de poubelles de rues, de miroirs de voirie et du fait que la facture de la sonorisation mise en place dans l'Eglise sera réglée par la commune, les crédits prévus au chapitre 21 sont insuffisants. Le conseil municipal décide à l'unanimité de prélever au compte 2313 la somme de 15 000 € pour l'imputer aux articles :

- 2181 : 3 000 €
- 21318 : 9 000 €
- 2152 : 1 000 €
- 2184 : 2 000 €

-Cession petit matériel vétuste du CPI

A la demande de monsieur ARNAUD Roland, sapeur-pompier, le conseil municipal accepte de lui céder du matériel vétuste et non utilisé par le centre de premières interventions de VAUVILLERS, à savoir :

- 1 lot de sauvetage (corde, harnais et divers)
- 1 veste de feu en cuir usagée

Pour une somme totale de 100 €

Pour à l'unanimité

- Pour régularisation dissolution de l'ancienne entité « Caisse des écoles »

Afin de régulariser une situation ancienne sur la dissolution de la Caisse des écoles qui n'aurait pas été actée, et pour laquelle il est nécessaire de faire la radiation de cette structure auprès de l'INSEE, le conseil municipal à l'unanimité valide la dissolution de la Caisse des Ecoles et charge le Maire d'en informer l'INSEE.

Pour à l'unanimité

-Festivités NOEL

- Le conseil municipal valide la décision de la commission Actions sociales concernant le Noël des personnes âgées, à savoir :

Compte-tenu du contexte sanitaire :

-pas de repas de NOEL

-remise d'un colis aux personnes de 70 ans et plus

Le montant du colis est fixé à maximum 23 €, les friandises offertes aux enfants lors de la distribution du cadeau de Noël à 2.50 €

- L'association « IL ETAIT UNE FOIS » en collaboration avec la commission Associations, animations fêtes et cérémonies a souhaité organiser un marché de Noël le samedi 18 décembre.
Ce marché accueillera divers vendeurs en journée et sera terminera en soirée par un concert GOSPEL réglé par la commune.

Une réunion avec les commerçants aura lieu afin de les associer au marché de NOEL et aux animations et décorations qui peuvent être envisagées pour les fêtes de fin d'année.

Les habitants seront conviés également à une réunion début novembre afin de permettre à ceux qui le souhaitent de participer à la décoration du bourg pour ces fêtes

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Pour à l'unanimité

-Convention équipements sportifs avec le collège

Sur proposition du collège comme chaque année, le conseil municipal accepte de renouveler la convention annuelle d'utilisation des équipements sportifs (stade etc.) avec le conseil départemental, le collège et la commune qui définit l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens pour l'année 2021.

Le conseil municipal afin de ne pas avoir à délibérer chaque année sur cet accord qui va de soi, autorise le MAIRE pour toute la durée de ce mandat à signer les conventions d'utilisation des équipements sportifs.

Pour à l'unanimité

- Approbation décision de la CLECT

Le projet de rapport établi le 13 septembre par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être voté par chacune des communes membres de la communauté de communes de la HAUTE COMTE avant le 16 décembre 2021. Cette commission revoit les attributions de compensations qui avaient été évaluées en 2017 selon les transferts de charges relatifs aux compétences transférées.

Ce rapport reprendra les 2 méthodes de calcul des attributions de compensation, à savoir la méthode de droit commun (AC actuelles) et la méthode dérogatoire. Avec cette dernière méthode nous ne perdons pas d'argent.

Un point en dernière minute a été soulevé par un délégué à la HAUTE COMTE, qui pourrait modifier le rapport qui aurait dû être voté lors de cette séance.

Le Maire propose puisque nous sommes toujours dans les délais, d'attendre la précision avant de passer au vote du rapport de la CLECT.

-Implantation aire de jeux.

Le Maire indique que l'implantation d'une aire de jeux peut être envisagée entre les parkings du pôle éducatif/ périscolaire et l'étang communal. Elle serait à proximité des écoles, du périscolaire, de la crèche ainsi que des bâtiments AGE ET VIE qui accueilleront des personnes âgées. Nathalie FRANÇOIS fait remarquer qu'au stade est également une possibilité puisque les plus grands ont accès au stade, alors que si des jeux pour petits sont installés près de l'étang, que pourront faire les plus grands ?

Il n'y a donc pas de décision prise ce soir et ce sujet est à revoir.

- Forêt : Prix affouage, layons, règlement

Le Maire propose de reconduire le prix de l'affouage et layon 2020 pour l'année 2021 et la gratuité d'un layon par lot d'affouage.

Le conseil municipal adopte le règlement d'affouage et accepte à l'unanimité ces propositions :

Soit

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| - Prix de l'affouage : | 60 € dont un lot de layon gratuit |
| - Prix du layon hors affouage : | 15 € HT |

Pour à l'unanimité

Le tirage pourrait avoir lieu le 20 novembre, la liste des personnes inscrites doit être arrêtée après le 15 octobre, puisque c'est la date butoir pour les inscriptions.

Arrivée de Yves DOMINGUES qui avait prévenu de son retard, puisqu'il travaillait

Présents : 12

Votants 13 (12+1 procuration)

-Avis sur unité de méthanisation agricole sur le territoire de la commune de AMANCE

Compte-tenu que la commune de VAUVILLERS est impactée par le plan d'épandage mis en place par l'unité de méthanisation agricole implantée à AMANCE de la SARL RAISON, ce projet doit être soumis à l'avis du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du dossier qui est soumis à une enquête publique, le conseil municipal de VAUVILLERS à la majorité donne un avis favorable.

Votants 13 :(12+1 pouvoir) contre : 1 abstention : 1

Pour : 11

-Informations diverses

Vente de la troisième parcelle au lotissement

Le 6 août, le maire a acté la vente de la troisième parcelle du nouveau lotissement. 6 parcelles viabilisées sont encore disponibles.

Réserve incendie COFATHIM- déchetterie

Un officier du SDIS chargé de la prévention et le maire se sont rendus sur le site de la Cofathim afin de déterminer l'emplacement et le type de défense incendie à mettre en place. Il en ressort qu'il est nécessaire d'implanter une poche d'eau de 240 m³ à droite du chemin d'accès à la déchetterie.

La mise en place de ce Dispositif de lutte contre l'incendie sera étudiée pour être inclus dans le prochain budget.

Travaux grande fontaine et croix.

Les travaux envisagés à la grande Fontaine ayant été rejetés par l'architecte des Bâtiments de France tout comme ceux prévus sur la croix située à proximité, le maire va prendre attache avec Mr LOMAZZI, conservateur des monuments historiques pour trouver une solution qui satisfasse les deux parties et qui reste réalisable au niveau du coût.

Installation sono de l'église et remplacement moteur de l'orgue.

La nouvelle sonorisation de l'église, offerte par la paroisse et le nouveau moteur de l'orgue, financé avec la souscription du patrimoine, ont été installés. La fenêtre de la sacristie doit être remplacée courant octobre et le réseau électrique sera totalement refait dans le courant de l'année 2022.

Toit de la poste

Trois faces du toit de la Poste ont été totalement restaurées. La quatrième (face avant) en bien meilleure état a été conservée. L'augmentation du prix des matériaux générera un surcoût annoncé de l'ordre de 1400€.

Point sur chaufferie bois et étude de faisabilité

Au bout de 2 ans ½, le bureau d'études PLANAIR a enfin rendu un rapport conforme aux attentes des financeurs sur l'étude de faisabilité de la chaufferie bois. Sur les préconisations de la nouvelle municipalité, les limites et le dimensionnement de cette chaufferie ont été revus à la baisse et le montant de l'investissement s'en trouve très largement abaissé puisqu'il passe de 760 000 € à 389 000 €. La commission municipale se réunira prochainement pour étudier l'opportunité de passer en phase opérationnelle et de reprendre la compétence « réseau de chaleur » qui avait été confiée au SIED.

Enregistrement du jeu des mille euros

Le maire a remercié Alix BOURGEOT qui a organisé la venue de l'équipe du jeu des 1000 euros de France Inter ce samedi 4 septembre. Ce jeu, qui a rassemblé 90 personnes à la salle des fêtes communale, a permis de faire parler de notre commune et de ses environs durant une semaine sur les ondes de cette radio.

Bus itinérant avec spectacle.

Dans le cadre de la Convention Territoriale de Développement Culturel avec le Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul, la Communauté de Communes accueillera un « Bus itinérant » aménagé comme une petite salle de spectacle. Ce Bus peut accueillir un public de 36 personnes et une compagnie théâtrale : « Les Dramaticules ». Il sera stationné dans la cour du château le 24 novembre.

Bus pour le théâtre Edwige Feuillère.

Des bus seront mis à disposition de la population au départ de Vauvillers et de St-Loup sur Semouse pour se rendre au théâtre Edwige Feuillère à Vesoul. Des Flyers d'information seront distribués très prochainement dans chaque boîte aux lettres.

Mur rue de la Harpe.

Après réflexion, il a été décidé que le mur de clôture en pierres qui s'est écroulé et qui est situé rue de la Harpe, ne sera pas reconstruit. En effet, au regard du coût de reconstruction et de l'utilité ou plutôt de l'inutilité de ce mur qui borde un terrain acquis par la commune pour être destiné à de la construction, il n'apparaît pas nécessaire de le reconstruire s'il doit être abattu plus tard pour permettre une meilleure accessibilité au terrain constructible. Les bases saines seront consolidées.

Déménagement de la bibliothèque

La bibliothèque municipale a intégré ses nouveaux locaux dans le bâtiment annexe à côté du club de l'amitié. Hélène HURAUX, responsable de cette structure n'a pas manqué de remercier toutes les personnes qui se sont investies depuis le mois de juillet pour faire que les locaux soient parfaitement aménagés et décorés et correspondent à ce que l'on peut attendre d'une bibliothèque.

L'inauguration est prévue le 30 octobre à 11h00. Ne manquez pas de venir rendre visite aux bénévoles qui ne ménagent pas leur temps pour faire que ce lieu culturel soit agréable et fonctionnel.

Pose miroirs rue de la Maladière et rue de la harpe .

Pour plus de sécurité et pour répondre à la demande d'habitants, deux miroirs ont été positionnés dans des carrefours avec la Grande Rue. Un à la sortie de la rue de la Maladière et l'autre à la sortie de la rue de la Harpe.

Présentation histoire de Vauvillers

Pour clore le conseil municipal, le maire a présenté au conseil un diaporama de sa conception, d'une quarantaine de minutes, sur l'histoire de notre commune. Ce diaporama pourra être utilisé lors des visites organisées de notre commune. Les visites étant assurées par Josiane MANTEY qui les prépare avec sa documentation.

Fin de séance 23 h00